



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 16 mars 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant la visite de la bibliothèque de Ferney-Voltaire. (Rapporteur : L. JIMAJA).
 - 4.2 Rapport de la Commission sécurité, police concernant le concept global de sécurité pour la commune du Grand-Saconnex. (Rapporteur : E. STEINER).
 - 4.3 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant les projets de réaménagement de la campagne du Château et de la campagne du Jonc. (Rapporteur : R. DETRAZ).
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
 - 10.1 Adoption du point 2 du rapport de la Commission sécurité, police (point 4.2).
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers

HUIS CLOS :

14. Naturalisations : 4 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) (*jusqu'à 22h10*) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) (*dès 21h40*) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG)- Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusé :

M. Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Excusé : Jean-Pierre CHAPPUIS

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Il propose une modification de l'ordre du jour, avec le rajout des points suivants :

- 4.4 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant le préavis relatif à la DD102182, chemin Terroux 21.
- 5.1 Ouverture d'un crédit biennal 2009-2010 de CHF 200'000.-- pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal.
- 5.2 Demande de dérogation à 0,30 pour la construction de quatre villas jumelles au 21A, 21B, 21C et 21D chemin Terroux, parcelle n° 186, feuille 9 du Grand-Saconnex.

M. ECKERT ne comprend pas pourquoi la délibération concernant l'Agenda 21 n'a pas été prévue à l'ordre du jour, alors que le groupe de travail s'est réuni il y a déjà un certain temps. Il trouve désagréable que ce point ne soit pas affiché au pilier public.

M. COMTE trouve la remarque de M. ECKERT justifiée. Ce point devait d'abord être mis à l'ordre du jour de la séance du mois de janvier, puis de février et ensuite de mars. Il reconnaît qu'il s'agit d'un oubli de sa part et de l'Administration. Si le Conseil municipal pense que ce projet doit être reporté à la séance du mois d'avril, il n'y voit aucun inconvénient.

M. ECKERT espère que cela n'est pas un effet de CM Net et rappelle qu'en principe, les points à traiter doivent être envoyés 10 jours avant la séance du Conseil municipal. Il votera cette modification ce soir, mais espère qu'à l'avenir, on fera diligence à ce sujet.

M. MARGUET rappelle que par principe, lui-même a toujours refusé les ajouts à l'ordre du jour, car le public doit pouvoir prendre connaissance des points qui seront discutés par le Conseil municipal. Il veut bien accepter ces modifications ce soir, mais il trouve cette situation désagréable.

La proposition de modifier l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 FEVRIER 2009

Mme POGET MORENO signale qu'elle était présente à cette séance mais qu'elle n'est pas mentionnée dans la liste des présences.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Représentations :

19 février : Réception des nouveaux citoyens
21 février : Concert des Tambours du Lion
2 mars : Réception du Président du Salon de l'automobile
3 mars : Assemblée générale de Mosaïque
6 mars : Repas de l'AIGS
14 mars : Repas des Foulées athlétiques saconnésiennes.

Courrier reçu :

M. CUDRE donne lecture d'une lettre de FLAGS datée du 18 février 2009 (*annexe 1*).
(P.S. Egalement en annexe 2, la réponse du Conseil administratif).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE :

Salon de l'automobile : 1626 amendes d'ordre ont été distribuées pendant ce Salon, soit 380 de moins qu'en 2008. De plus, il a été procédé à 6 enlèvements de véhicules sur des places réservées aux personnes handicapées et 2 au chemin du Pavillon, ainsi qu'à 9 contrôles routiers. Malheureusement, l'effectif des Agents de sécurité municipale a quelque peu été décimé par la grippe.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : Les propriétaires du quartier d'habitations de Morillon-Parc ont organisé une séance d'information le 9 mars dernier, pour expliquer leur projet de bâtiments, pour lesquels la Commission de l'urbanisme s'est déjà prononcée dans le cadre de la modification du plan des zones et du PLQ.

Projet d'agglomération : une première séance du comité de pilotage a eu lieu il y a quelques semaines dans le cadre du PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération Genève-Ferney-Gex).

Une prochaine séance est prévue le 30 mars 2009 pour introduire les travaux, valider l'appel des candidatures pour l'étude test et examiner le cahier des charges et le programme qui seront transmis aux mandataires.

Transports et mobilité : Le Conseil administratif a confié un mandat à la société Mobilidée pour un plan de mobilité des collaborateurs communaux, concernant les déplacements pendulaires. Une autre partie de l'étude concernera les déplacements professionnels. Le Conseil administratif évalue actuellement la possibilité d'étendre cette étude à la Fondation communale « Les Aînés » et à la Fondation communale de la petite enfance.

Domaine public : Une séance du groupe de pilotage du Pommier a eu lieu le 6 mars dernier, qui a permis d'examiner et de confirmer le projet définitif pour la réalisation d'une passerelle entre le mail du Pommier et le chemin Taverney. La hauteur de cette passerelle laissera passer un éventuel microbus qui pourrait être affrété à cet endroit.

Un nouveau rendez-vous a été fixé pour coordonner les projets d'aménagements extérieurs de la zone de détente Nord avec les autres projets en cours concernant la construction de la dernière étape de ce quartier.

Le Conseil administratif a pris la décision de renommer le chemin Henri Schmitt en chemin de Malakoff. Cette décision a été prise sur proposition de la Mémoire du Grand-Saconnex et après avoir pris l'avis des habitants de ce chemin. Malakoff était le nom d'un ancien hameau qui se trouvait sous la piste de l'aéroport. Ce projet de dénomination sera soumis à la Commission cantonale de nomenclature.

Routes : Le projet d'aménagement du chemin des Coudriers, accepté sur le principe par la Commission routes, circulation, mobilité, a été présenté aux trois associations riveraines. Leur accueil a été favorable et les remarques faites par ces dernières seront incluses dans ce projet, qui va prochainement être déposé en demande d'autorisation de construire.

Concernant le projet de restriction de transit et de modération de trafic pour le village, le Conseil administratif a reçu le représentant de l'Association RADAR pour lui faire part de cette étude. Cette dernière a également été soumise à la Commission des transports du Groupement des communes de la rive droite du lac.

Environnement : Le Conseil administratif a rencontré récemment les concierges et responsables d'immeubles pour aborder différentes problématiques telles que la mise en place de la levée des déchets de cuisine, l'entretien et le déneigement des trottoirs, les graffitis et les tags, la sécurité et le travail des TSHM (travailleurs sociaux hors murs).

Développement durable : La commune participera indirectement au Festival du développement durable, qui aura lieu du 3 au 7 juin dans différentes communes. Dans ce cadre, des animations basées au Centre bouddhiste seront organisées par la Fondation Earth Focus et la société SBM Conseil autour de la « green map ».

Communications de Mme BÖHLER :

Une première réunion avec les entreprises de la commune est fixée le 18 mars prochain. Le Conseil administratif se réjouit de cette réunion dont il parle depuis des années.

En accord avec la Présidente de la Commission sociale et parascolaire, la date du 9 juin à 18h30 a été retenue pour rencontrer Mme FICHTER, directrice générale du CASS et du réseau de soins.

D'autre part, afin de pouvoir continuer les travaux avec la Commission culture, sports, loisirs, une séance a été fixée le 18 mai à 20h30.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant la visite de la bibliothèque de Ferney-Voltaire

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

Mme GIROD n'a pas bien compris le partenariat qu'il pourrait y avoir entre les bibliothèques de Ferney et du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA explique que ce partenariat consisterait à permettre à des habitants du Grand-Saconnex de pouvoir utiliser la bibliothèque de Ferney. Cette proposition est à étudier dans le cadre de la création d'une bibliothèque au Grand-Saconnex.

Mme MAMIN-TISSOT salue le contenu du rapport qui est intéressant. Toutefois, elle ne comprend pas très bien pourquoi il est présenté ce soir, car l'étude de faisabilité est en cours. Elle pensait qu'un rapport de synthèses serait fait à la fin de l'étude. Si toutes les Commissions se mettent à rapporter au fur et à mesure chaque sujet traité, on ne va plus s'en sortir.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

M. FAVRE, en sa qualité de Président de la Commission, explique qu'à la base, ce rapport devait rester interne à la Commission. Cette dernière a ensuite décidé de le transmettre au Conseil municipal, pour que tous les Conseillers municipaux puissent le lire et apprendre ce qui a été fait.

A la question de M. EYA NCHAMA, Mme BÖHLER informe que la bibliothèque de Ferney a été choisie car cette ville ressemble, dans sa composition internationale et socio-économique, à celle du Grand-Saconnex. Le nombre d'habitants de cette ville est d'environ 9000.

4.2 Rapport de la Commission sécurité, police concernant le concept global de sécurité pour la commune du Grand-Saconnex

M. STEINER cède la présidence à M. CUDRE.

M. STEINER donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE rend la présidence à M. STEINER.

4.3 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant les projets de réaménagement de la campagne du Château et de la campagne du Jonc

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

4.4 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant le préavis relatif à la DD102182, chemin Terroux 21

M. DETRAZ, rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

5.1 Ouverture d'un crédit biennal 2009-2010 de CHF 200'000.-- pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE commente les différentes mesures et thématiques proposées dans cet Agenda 21, en ce référant au prototype de document permettant de transmettre les travaux du groupe de travail à la population saconnésienne (*annexe 3*).

Cet Agenda 21 a déjà fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal en septembre 2008. La suite des travaux du groupe a consisté à analyser les réponses au questionnaire qui a été adressé à toutes les Associations communales ainsi qu'à un choix d'entreprises qui comptent plus de 5 collaborateurs sur la commune. Suite à cette analyse, les différentes mesures proposées en septembre 2008 ont été mises à jour.

M. CUDRE remercie le groupe de travail pour la qualité du travail effectué. La seule chose qui le gêne dans ce prototype, c'est sa couleur rouge, qui signifie « interdiction ». Il propose donc d'éditionner ce dépliant en vert ou en bleu.

M. POMATTO remercie également le groupe de travail. Il rappelle que la définition première de l'Agenda 21 est un programme qui doit développer harmonieusement les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il remarque que tant dans l'exposé des motifs que dans le dépliant, le côté culturel n'est pas assez soulevé. C'est un élément sous-jacent mais qui n'est pas assez présent dans ce dépliant.

M. DETRAZ pense que l'Agenda 21 est un élément de développement durable et d'économie. Il propose donc que le papier utilisé pour le dépliant soit de moindre qualité que celui proposé. La couleur rouge ne le gêne pas mais c'est un gaspillage de pigments qui pose problème lors de la récupération du papier.

M. EYA NCHAMA relève que développement durable est aussi une lutte contre la pauvreté. Avec la crise économique actuelle, il devrait y avoir quelques paragraphes qui traitent de la lutte contre la pauvreté, de même que des « sans-domicile-fixe », même si cela ne concerne qu'un très faible pourcentage de la population saconnésienne.

M. ECKERT, en tant que membre du groupe de travail, relève qu'il a eu beaucoup de plaisir à participer à l'élaboration de cet Agenda 21. Il explique que les idées sont formulées de façon relativement vague. Il a insisté pour que cet Agenda 21 ne soit pas seulement une coquille vide mais qu'il y ait un budget qui y soit lié, afin de pouvoir disposer d'un montant pour l'information et pour un certain nombre d'actions concrètes. Celles-ci ne sont pas encore définies en détail, mais des actions concrètes vont se faire ou se font déjà. Lui-même avait proposé qu'une action vise à encourager les propriétaires de villas à faire effectuer une analyse énergétique de leur maison. Bien entendu, s'il y a des problèmes sociaux qui apparaissent en raison de la crise, ils peuvent être traités prioritairement.

Un Agenda 21 est également intégrateur de choses qui existent déjà. Il y a des choses qui vont se passer au sein de l'Administration communale, d'autres qui se passent déjà (action pour les vélos, etc). Toutefois, il n'est pas possible de tout mettre dans un Agenda 21. Certaines actions passeront par le budget ordinaire de la commune ou par des motions, résolutions ou propositions du Conseil municipal qui pourront traiter des problèmes sociaux qui existent.

M. BALMER aimerait remercier tant le Conseiller administratif délégué que les membres du groupe de travail, aussi bien pour la qualité de leur travail et l'intelligence de la méthode proposée et surtout pour le respect du calendrier qu'ils avaient annoncé. Il entend bien que ce document est évolutif et il est persuadé que tout se passera pour le mieux.

Mme POGET MORENO remercie le groupe qui a produit ce document. Elle aimerait une précision sur le point 7.1, qui mentionne la promotion du sport chez les filles. Elle demande sur quelle base ce point est proposé. Elle trouve cette invite un peu discriminatoire.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit d'une demande du groupe de travail, qui figure aussi dans le programme de législature du Conseil administratif. Un travail est déjà fait pour encourager le sport d'équipes chez les filles. Partout où il est possible de le faire, le Conseil administratif encourage les clubs sportifs à ouvrir des équipes féminines. Par ailleurs, la TSHM va faire la tournée des différentes associations sportives avec un groupe de filles dans l'espoir de les intégrer dans le sport.

M. COMTE ajoute que statistiquement, il est prouvé que les jeunes filles quittent le sport plus rapidement que les jeunes garçons. Cela a interpellé le groupe de travail, qui a pensé qu'il était important d'encourager le sport chez les jeunes filles, par l'intermédiaire des associations sportives. Encore récemment, certains journaux ont parlé de cette problématique. Cette mesure a donc été incluse dans l'Agenda 21 mais elle n'a pas encore été étudiée. Au moment opportun, elle fera l'objet d'une véritable attention, avec peut-être l'organisation d'un forum sur le sport au Grand-Saconnex, le sport chez les jeunes et le sport chez les filles.

Pour répondre à M. EYA NCHAMA, Mme BÖHLER rappelle qu'en parallèle à l'Agenda 21, il y a le programme de législature du Conseil administratif, qui mentionne très clairement que ce dernier va poursuivre l'accompagnement des personnes en difficultés. Cela se fait en permanence, à tout moment, chaque fois qu'il est possible d'intervenir.

Mme JEANDET a deux remarques à faire : l'une liée sur le fond et l'autre sur la forme du dépliant. Sur le fond, elle est satisfaite des explications de M. ECKERT. Il est important de savoir que les choses avancent et qu'elles sont évolutives. Il est important d'aller de l'avant et de voter ce soir la délibération, et de laisser la responsabilité de la « forme » au Conseil administratif, avec les remarques faites ce soir. Elle remercie ses collègues du groupe de travail pour l'énorme travail effectué. Maintenant, il faut passer à l'action et voter cette délibération.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

M. MARGUET, en sa qualité de membre du groupe de travail, relève que la première question qui a été posée au Conseil administratif était de savoir si ce dépliant était une ébauche, ce qui est le cas. Il déplore cependant l'absence de la représentation du parti socialiste au niveau du groupe de travail. Effectivement, les élus socialistes n'ont ni retour ni apport d'idées à ces séances. Si les idées avaient été apportées pendant les séances du groupe de travail, il n'y aurait pas besoin de refaire les débats en séance plénière.

Mme GIROD aimerait appuyer les commentaires de M. POMATTO concernant la culture, qui mérite un chapitre. Elle appuie également les propos de M. ECKERT concernant des actions concrètes pour les citoyens. Elle relève que les couleurs rouge, noire et blanche reflètent les couleurs du Grand-Saconnex. Elle pense qu'il y a encore un petit travail à faire pour compléter cette démarche.

M. PORTIER demande sur quelle estimation le montant de CHF 200'000.-- a été décidé.

M. COMTE explique que le groupe a examiné chaque mesure proposée pour évaluer si elle était porteuse d'un coût en termes de mandats, de subventions et d'information.

M. ECKERT ajoute que le groupe de travail a discuté un certain nombre de fois sur la question de la culture, qui est un vaste sujet. Est-ce qu'on met dans l'Agenda 21 les différents débats et représentations organisés sur la commune ? Il relève que ce n'est pas parce que cela ne figure pas dans l'Agenda 21 que cela ne se fera pas. Suite aux différentes remarques faites ce soir, il serait peut-être bien que le groupe se penche une nouvelle fois sur la forme et sur la rédaction du dépliant.

M. POMATTO relève que le vote de la délibération ne lui pose aucun problème. Il pouvait difficilement avoir un retour de son camarade de parti sur ce dépliant puisque le Conseil municipal le découvre ce soir. C'est pourquoi il pense que l'élément « culture » doit être cité quelque part dans l'Agenda 21.

M. FAVRE regrette le débat de ce soir. Il relève qu'à la présentation de septembre 2008, il n'y a pas eu autant de discussions. Une présentation a également été faite à la population, lors de laquelle très peu de membres du Conseil municipal étaient présents. Ce soir, il y a un long débat sur ce dépliant qui est prêt à partir et il en est vraiment navré.

Mme GIROD rappelle qu'en septembre 2008, elle avait bien mentionné le fait qu'il n'y avait pas un secteur « culture ».

M. COMTE trouverait regrettable de devoir renvoyer ce document au groupe de travail pour un bout de texte ou pour sa couleur. Le groupe ne se réunira que dans un mois. Il pense que comme l'a dit M. FAVRE, toutes les invites et mesures principales ont déjà été débattues dans ce Conseil. Chaque fraction du Conseil municipal a un représentant dans le groupe de travail et elles peuvent faire confiance à leur représentant. Il propose donc d'accepter cet Agenda 21 au point 6 de l'ordre du jour, en relevant que le Conseil administratif tiendra compte des remarques concernant la culture. Un forum pourrait même être organisé à cet effet.

Il rappelle que ce papillon est le point de démarrage de cette action, qui se tient sur deux ans, lesquels sont déjà entamés.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

*sur proposition du Conseil administratif
décide*

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 16 mars 2009

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit biennal 2009 – 2010 de CHF 200'000.-- pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.-- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 200'000.- au moyen de 2 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 78.331, de 2010 à 2011.*

5.2 Demande de dérogation à 0,30 pour la construction de quatre villas jumelles au 21A, 21B, 21C et 21D chemin Terroux, parcelle n° 186, feuille 9 du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que ce projet avait déjà été examiné en automne 2008 par la Commission de l'urbanisme. Différents compléments avaient été demandés aux mandataires pour l'obtention de cette dérogation. Après plusieurs allers et retours, les compléments ont été déposés au Département. Ils concernent le regroupement de places de parking au Nord de la parcelle et la réduction importante des surfaces de circulation pour l'accessibilité aux maisons. Des études ont été faites pour que les revêtements de sol soient perméables pratiquement en totalité. Enfin, un plan d'aménagement paysager a été réalisé et le mandataire a suivi la Commission en réalisant des bâtiments du type Minergie. Dans ces conditions, il pense que le Conseil municipal peut suivre l'avis favorable de la Commission de l'urbanisme en acceptant cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 voix « pour » et 1 abstention,

1. *de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102182-6, parcelle N° 186, feuille 9 du Grand-Saconnex, au 21A, 21B, 21C, 21D, chemin Terroux, avec un indice d'utilisation du sol de 0,30.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. PLEE propose de réunir soit la Commission des bâtiments et emplacements communaux, soit la Commission de l'environnement, pour traiter de l'étude de faisabilité pour l'installation d'un réseau Internet sans fil « Wifi. Cette étude répond à la motion du groupe radical déposée le 6 octobre 2008.

Le Conseil municipal décide de renvoyer ce dossier à la Commission de l'environnement, à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

M. PLEE rappelle que la Commission sécurité, police devra se réunir en mai prochain pour étudier les indemnités 2010 de la Cp des Sapeurs-pompier.

M. COMTE demande au Conseil municipal de voter formellement l'Agenda 21, avec les compléments moraux mentionnés ce soir, afin de pouvoir aller de l'avant avec ce travail important pour la commune.

Le Président met au vote le document relatif à l'Agenda 21. **Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.**

M. COMTE demande la réunion de la Commission de l'urbanisme concernant un projet au chemin Attenville. La Commission a déjà eu l'occasion d'examiner ce dossier mais il n'y a jamais eu de décision formelle à ce sujet. La date est fixée au 31 mars 2009 à 20h30.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

Mme BÖHLER souhaite la réunion de la Commission des finances pour qu'elle examine deux crédits quadriennaux, l'un concernant les véhicules et l'autre l'informatique. Une séance a été fixée le 6 avril 2009 à 20h30.

Elle souhaite également que la Commission routes, circulation, police se réunisse afin d'examiner le crédit quadriennal des routes. La date du 31 mars 2009 à 18h30 a été retenue.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE signale qu'il y a une dizaine de jours, il a eu un entretien téléphonique avec M. Mark MULLER. Celui-ci était impatient de recevoir les contre-projets promis par la commune. Ces derniers prennent un peu plus de temps que prévu mais par rapport aux quatre ans d'études du groupe de mandataires officiels de la route de Nations, ces trois mois sont finalement pas grand chose. Dans ces conditions, M. MULLER a accepté de ne pas déposer les dossiers et d'attendre la séance organisée cette semaine avec l'Office fédéral des routes, le Service du génie civil et peut-être la DGM, pour que la commune puisse présenter son contre-projet qui est maintenant terminé. Un pan complémentaire a été demandé concernant l'évaluation des flux. Cette évaluation a démontré que la proposition faite par la commune est conforme aux flux actuels de la jonction autoroutière et qu'elle répond également aux flux prévus à l'horizon 2013 et 2020. Cette proposition peut donc être présentée à l'Etat.

Le comité de pilotage du projet d'Agglomération franco-valdo-genevois a établi un rapport, qu'il a entériné en séance de comité, pour répondre aux considérations des Offices fédéraux quant aux notes qu'ils ont attribuées aux différents projets d'infrastructures figurant dans le projet. Le comité de pilotage demande à Berne que la route des Nations soit reclassée de C en A et que le tram Grand-Saconnex soit reclassé de C en B.

M. PORTIER demande si la proposition du Conseil administratif correspond à ce qu'avait demandé le Conseil municipal.

M. COMTE explique que l'essentiel du travail de ce contre-projet consistait à revisiter et à redessiner la jonction autoroutière de Ferney. Le projet de l'Etat déporte tellement cette jonction sur la zone du Pré-du-Stand qu'une couverture, techniquement parlant, était reportée au milieu de la campagne. La commune ne peut pas accepter cette solution. Le contre-projet permet de couvrir la tranchée jusqu'aux immeubles de la Voie-de-Gex, donc à proximité directe de la jonction autoroutière. Il permet également que les habitats du bas de la Voie-de-Gex puissent être protégés par une zone d'activités et un immeuble à haute valeur ajoutée, tel qu'il est prévu dans le plan directeur communal. Indirectement, les autres avantages sont le non gaspillage de terrains et la possibilité d'utiliser ces terrains en tranchée couverte pour les extensions du CSB. Dans ces conditions, la route des Nations ne serait plus une nuisance supplémentaire pour Le Grand-Saconnex, bien au contraire.

M. DETRAZ aimerait savoir si le Conseil administratif a reçu le plan d'impact que la commune devait recevoir d'ici la fin 2008.

M. COMTE indique que les Services de l'Etat ont transmis, à titre confidentiel, les études d'impact sur l'environnement, qui sont à des degrés différents puisque la jonction autoroutière de Ferney en est à l'étape 3 alors que la route des Nations en est à l'étape 1. Ces documents ont été interprétés par les mandataires de la commune et suscitent un certain nombre de questions qui seront posées à l'Etat, notamment en terme de mesures d'accompagnement et d'évolution de la circulation à l'horizon 2013 – 2020, avec ou sans la réalisation de ce projet.

Il y a un élément qui n'est pas acceptable pour Le Grand-Saconnex, à savoir que la variante de tram évoquée dans ces études est celle qui emprunte le chemin des Marronniers. Il y a donc encore des choses qui ne jouent pas dans ces études d'impact et un gros travail de concertation reste à faire.

M. DETRAZ demande à quel moment le Conseil municipal pourra recevoir ces documents confidentiels.

M. COMTE explique qu'en principe, la diffusion de ces documents au Conseil municipal pourra se faire quand il sera formellement appelé à se prononcer sur ces objets, à savoir quand ils seront déposés en demande d'autorisation.

M. DETRAZ remarque que par rapport à l'exposé que l'Etat avait fait lors de la « Toutes Commissions réunies », cela ne correspond pas à la transparence qu'il avait laissé entrevoir et annoncée. Lorsque l'Etat se déplace pour présenter un projet, il faut avoir suffisamment d'assurance pour lui rappeler qu'il avait fait une argumentation de transparence.

M. ORSINI indique qu'il a eu l'avantage de discuter pendant deux heures avec M. HAEGLER. Selon ce dernier, la liaison qui est faite entre le projet de tram et le projet de la route des Nations est instaurée dans chacune des lois et chaque projet est indissociable de l'autre. Cela devrait pousser M. MULLER et M. CRAMER à s'entendre, puisqu'un projet ne se fera pas sans l'autre.

M. HAEGLER a également indiqué qu'il faudrait déposer les projets maintenant car cela permettrait d'entrer dans une phase où la commune pourrait être entendue par la Commission du Grand-Conseil et faire valoir ses points de vue, notamment par l'intermédiaire de son expertise externe.

M. ORSINI pense qu'il y a eu des erreurs de communication lors de cette « Toutes Commissions réunies » et est d'avis qu'il y a un état d'esprit assez positif et collaboratif de l'Etat vis-à-vis de la commune.

M. BALMER relève que les relations entre l'Etat et les communes sont suffisamment compliquées pour qu'une strate de communications ne soit pas rajoutée, qui passerait par le biais du « café du commerce ». Comme M. DETRAZ, il trouve absolument déplorable la façon dont l'Etat traite la commune dans cette affaire.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme MOTTET concernant les mesures qui seront prises pour que la nouvelle zone bleue au chemin Sarasin soit respectée : M. PLEE explique que cette nouvelle zone est déjà contrôlée régulièrement, comme elle l'a été durant le Salon de l'automobile. En matière de stationnement, la verbalisation dans le secteur des commerces est une priorité pour le Service de la sécurité municipale.

Question de M. MARGUET concernant le réaménagement du chemin Taverney et sur les anciennes études faites à l'époque. M. MARGUET aimerait également savoir si l'ALIQT sera mise au courant de l'évolution de l'étude : M. PLEE répond que l'étude qui avait été faite par l'école de Lullier et payée par la Régie Moser Vernet a fait l'objet d'une nouvelle lecture mais ne pourra pas être reprise pour la suite de l'opération. En effet, la démarche entreprise aujourd'hui avec le bureau URBAPLAN concerne le chemin Taverney et la partie du chemin Sarasin située devant les commerces de La Tour. L'ALIQT et les habitants concernés seront bien entendu informés.

Question de M. MARGUET concernant les places de stationnement aux chemins Lehmann et Taverney, qui dès 7h le matin sont occupées en grande partie par des véhicules immatriculés en France : M. PLEE indique que les chemins mentionnés appartiennent au domaine public. La plaque complémentaire portant l'inscription « riverains autorisés » est difficilement applicable dès lors que n'importe quel usager de la route peut prétendre être en visite chez un habitant sans qu'il soit possible de le vérifier. Pour preuve de ce qui précède, malgré la présence de gardes privés à l'entrée des chemins lors de grands salons, il y a plusieurs véhicules étrangers sans vignette, mais autorisés car se rendant chez des riverains. Pour rappel, la vignette n'est pas obligatoire et ne constitue pas un document officiel.

Question de M. BALMER concernant un cheminement « bis » pour les enfants se rendant de l'école Village au restaurant scolaire : M. PLEE informe qu'il s'est procuré la lettre évoquée par M. BALMER lors de la dernière séance. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'effectivement ce courrier est assez maladroit et de nature à inquiéter les parents.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

Cela étant, le cheminement actuel emprunte des voies sécurisées, c'est à dire des trottoirs et des passages piétons. De plus, le « cortège » est encadré par des animatrices du parascolaire, selon les normes cantonales en la matière. Emprunter un autre cheminement reviendrait à rallonger le temps de parcours, que certains estiment déjà trop long. Le cheminement actuel semble donc adéquat et les animatrices n'entendent pas le modifier. Cependant, afin d'inciter encore plus les enfants à adapter un bon comportement sur le chemin, les ASM se rendront régulièrement à la rencontre de ces derniers pour leur enseigner à nouveau le BABA en matière de sécurité. Par ailleurs, les animatrices sont toujours à disposition pour discuter avec les parents.

Question de Mme MOTTET sur la possibilité de faire une démarche auprès des Autorités pour qu'un panneau « France » soit également installé en direction de Ferney/Gex : M. COMTE est d'avis que le cas de figure décrit par Mme MOTTET relève plus de la désorientation personnelle de certains automobilistes que d'une problématique de signalisation à proprement parler. Si quelqu'un souhaite en effet se rendre à Ferney ou Gex, il doit *a priori* savoir que ces lieux se trouvent en France ! S'il fallait intervenir auprès des autorités compétentes pour faire ajouter l'appellation France après Ferney, il y a fort à parier que d'autres automobilistes désorientés, cherchant l'autoroute de contournement pour la France, hésiteront eux à aller tout droit. Il faut donc s'en remettre au bon sens et au sens de l'orientation de chacun.

Question de M. SCHIAU sur la possibilité de demander aux Autorités compétentes que les Saconnésiens qui empruntent l'autoroute côté Lausanne-Genève puissent emprunter la route du Bois-Brûlé directement, sans passer par le carrefour : M. COMTE indique que la Sécurité municipale s'est renseignée. Le délestage de l'autoroute par la barrière d'accès de la route du Bois-Brûlé est uniquement autorisé lors de grandes affluences durant le Salon de l'automobile et uniquement afin de remplir le parking P48. Il ne s'agit en aucune manière d'une sortie d'autoroute officielle. Ce délestage doit par ailleurs toujours être sécurisé par des agents de police. Il n'est donc pas envisageable de donner suite à la demande de M. SCHIAU.

Question de Mme GIROD concernant l'intégration des nouveaux habitants sur la commune et s'il est possible de prévoir une fête en 2010 : Mme BÖHLER signale que la commune écrit systématiquement à tous les nouveaux habitants. Le Conseil administratif a beaucoup d'idées en matière de futures manifestations et pense organiser une fête au Pommier en 2010.

Question de Mme GIROD concernant la mise à jour du site Internet de la commune et le coût de la maintenance : Mme BÖHLER explique que le site est mis à jour chaque semaine, voire plusieurs fois par semaine pour certaines rubriques. D'autres rubriques sont automatisées (par exemple ce qui apparaît dans l'agenda est retiré du site dès que la date de la manifestation est passée). Figurent dans l'agenda toutes les manifestations prévues et qui ont été annoncées à l'Administration communale. S'il y a peu de manifestations sur le site, c'est que peu de manifestations ont lieu à cette période ou qu'elles n'ont pas été annoncées. Il est toujours possible d'améliorer la qualité d'un site internet. Toutes les propositions concrètes sont les bienvenues, car comme le disait Philippe Destouches, comédien et auteur dramatique français, « la critique est aisée et l'art est difficile. ». Enfin, la maintenance du site coûte CHF 2'000.-- francs par an.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant la motion du groupe PDC sur la culture : Mme BÖHLER indique que les travaux n'ont pas encore commencés car le Conseil administratif a une quantité de dossiers prioritaires à traiter. Elle espère pouvoir s'atteler à ce dossier dans le courant de l'année.

Proposition de M. DETRAZ concernant la fermeture rapide de la rue A.-Giacometti : M. COMTE indique que le Conseil administratif souhaite procéder à la fermeture du bas de la rue A.-Giacometti, même de manière anticipée, ce qui permettra de supprimer le trafic de transit, bien que la position du Conseil d'Etat se soit modifiée depuis. Un rendez-vous avec le représentant des propriétaires de la parcelle concernée est fixé demain, 17 mars. Cette fermeture devrait être effective cet automne, soit environ une année avant la fin des travaux d'urbanisation de la campagne du Pommier, mais à peu près à la période de l'ouverture de la Migros et de la poste.

Proposition de M. DETRAZ concernant le PLQ du chemin des Fins : M. COMTE rappelle qu'il n'a jamais été prévu de liaison directe automobile entre le chemin des Fins et le chemin du Pommier. L'accès actuel est provisoire. Le PLQ N° 27967, adopté par le Conseil d'Etat le 3 octobre 1988 fait foi. Le seul passage autorisé est un passage piétonnier.

Proposition de M. DETRAZ concernant les poubelles de l'Eco-point de la Place Carantec : M. COMTE indique que depuis plusieurs semaines, une levée supplémentaire a été organisée le samedi. Cette mesure, si elle n'a pas produit de miracle, a tout de même permis d'améliorer notablement la situation. Il est prévu de maintenir cette levée supplémentaire en tout cas jusqu'à la pose des caméras de surveillance, qui seront installées ces prochaines semaines. Un bilan plus complet sera réalisé ultérieurement.

Proposition de M. EYA NCHAMA de distribuer la version réduite de la déclaration des droits de l'homme soit distribuée aux enfants de la commune : Mme BÖHLER indique que cette proposition est judicieuse et pertinente. Elle a d'abord voulu savoir si la déclaration des droits de l'homme était déjà distribuée aux enfants des classes primaires durant leur cursus scolaire. Étonnamment, tel n'est pas le cas. La possibilité que l'Administration communale diffuse ce document a été étudiée mais malheureusement, cela doit répondre à des conditions très strictes émises par le DIP, dont celle consistant « à ne pas proposer d'actions sur le temps d'enseignement ». En d'autres termes, la commune pourrait diffuser ce document mais il ne pourrait en aucune manière faire l'objet d'un travail pédagogique autour des droits de l'homme, même pas d'une lecture commentée, à moins qu'une enseignante souhaite y consacrer du temps. Dans ces conditions, il semble que la simple remise du texte n'aurait pas beaucoup de sens et l'importance de son contenu risque fort d'échapper aux enfants. Le Conseil administratif y a donc renoncé, non sans souligner une fois de plus qu'il soutient pleinement l'intention de M. EYA NCHAMA.

Proposition de M. DETRAZ de compenser le départ de la Poste du vieux village par un guichet ouvert selon des horaires de campagne : Mme BÖHLER informe qu'elle a reçu, en compagnie du Secrétaire général, des représentants de la Poste. Celle-ci va effectivement déménager au Pommier vraisemblablement dans le courant du mois de septembre 2009. Le modèle d'agence qui avait été imaginé par certaines Autorités communales, à savoir la présence de la Poste au sein d'un commerce avec des prestations réduites, ne s'applique pas réellement au milieu urbain. En effet la Poste réserve ce type d'agencement aux communes rurales ou vallées reculées. Par ailleurs, le critère général d'accessibilité des centres postaux est de pouvoir les atteindre en 20 minutes en transports publics ou à pied. Cet ordre de grandeur est vraisemblablement respecté pour l'ensemble des habitants du Grand-Saconnex. Dès lors, la poste n'entend pas ouvrir une agence ou un autre guichet dans la partie du village.

Mme BÖHLER relève qu'il y a quand même une bonne nouvelle, à savoir que la Poste du Pommier sera ouverte de 08h00 à 18h00 sans interruption et qu'il n'y aura plus d'horaires d'été.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PORTIER rappelle qu'il avait fait une remarque concernant l'éclairage au Centre sportif du Blanché, à laquelle il lui avait été répondu qu'il n'y avait pas d'abus. Cependant, ce soir à 17h55, les gros projecteurs étaient déjà allumés...

M. FAVRE aimerait des nouvelles concernant l'implantation de nouveaux parkings vélos sur la commune, en rapport avec les mesures parallèles qui avaient été demandées dans la motion concernant les vélos.

M. EYA NCHAMA demande si les pharmacies ont l'obligation d'indiquer les pharmacies de garde.

M. MARGUET demande si Palexpo avait une autorisation spéciale hier soir pour travailler jusqu'à 2 heures du matin au démontage des échafaudages.

M. JIMAJA ne comprend pas très bien la logique au niveau du déplacement de la Poste au Pommier. Il ne sait pas si la Poste de la Tourelle sera maintenue ou non. Si oui, il y aurait deux bureaux de poste dans un rayon de 1 kilomètre. Une partie de la commune sera négligée avec ce déplacement.

Mme BÖHLER répond que la Poste de la Tourelle ne fermera pas ses portes. La majorité de la population habite dans les quartiers La Tour – Pommier. Elle cite la réponse de la Poste : « elle se déplace dans le « centre de gravité commercial » ».

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

Mme BÖHLER relève que pendant des années, l'ouest de la commune était à 1,5 ou 2 kilomètres de la poste et que personne ne s'est posé de question à l'époque.

Mme MAMIN-TISSOT signale qu'à plusieurs reprises et depuis un certain temps, l'est de la commune respire une odeur ambiante particulièrement écœurante. Elle soupçonne que cela vient des usines Pancosma. Pendant de nombreuses années, il n'y avait plus d'odeurs mais récemment, ce problème a ressurgi. Est-il possible de faire quelque chose à ce sujet ?

M. PORTIER rappelle que la commune avait demandé à l'époque que des filtres soient installés. Peut-être que cette demande devrait être refaite car depuis un an, les odeurs sont assez importantes.

M. DETRAZ confirme que depuis le début de cette année, il y a des odeurs très puissantes et répétées. Après avoir pris contact avec la direction, il a fait la visite complète de l'usine. Il leur a rappelé les promesses faites il y a 20 ans. Il a le numéro direct de l'ingénieur responsable auquel il téléphone chaque fois qu'il y a des odeurs. On lui répond toujours avec gentillesse et politesse mais il n'y a aucune amélioration. Il transmet donc ce problème au Conseil administratif.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption du point 2 du rapport de la Commission sécurité, police (point 4.2).

M. BALMER rappelle que ce rapport contient, au point 1, le tableau qui fait le lien entre la question de la répression et de la prévention. Ce tableau sera donné au Conseil administratif pour qu'il l'utilise comme document d'orientation dans sa politique de sécurité.

Le point 2 comporte 8 propositions qui sont soumises à l'approbation du Conseil municipal pour une exécution rapide.

Le Président met au vote le point 2 du rapport 4.2, qui est accepté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

11. MOTIONS :

Motion orale de M. BALMER concernant le problème des enfants qui se rendent de l'école Village au restaurant scolaire de la Ferme Sarasin :

M. BALMER relève que même si les normes d'encadrement des enfants sont généralement respectées, il n'empêche que certains jours, pour des raisons de maladie ou autres, il peut y avoir des absences et la soixantaine d'enfants est moins encadrée que d'habitude. Le trajet pour se rendre au restaurant scolaire reste dangereux, notamment par le fait de l'ouverture d'un chantier à la route de Colovrex. Il souhaite donc faire la motion orale suivante :

- Installation d'une zone de rencontre sur le tronçon de la route de Colovrex, qui va du carrefour de l'Ancienne-Route jusqu'à la Place Carantec, en attendant l'application du plan de modération de circulation au centre du Village.
- Dépôt d'enquêtes publiques auprès des Autorités concernées.

M. BALMER aimerait encore ajouter que si l'on attend un accident plus grave que ce qui s'est passé dernièrement, tout le monde sera dans la peine. En effet, un enfant a été poussé par un autre sur la route et si l'automobiliste qui a fait un écart pour l'éviter avait percuté une voiture venant en face, cela aurait été un drame.

Il propose de renvoyer cette motion orale au Conseil administratif.

M. FAVRE rappelle qu'une motion libérale avait été déposée il y a quatre ou cinq ans, qui proposait une modération de trafic de la même section jusqu'à la Voie-du-Coin. Elle englobait également tout le quartier Ancienne-Route, chemin Bétems, chemin Auguste-Vilbert. L'OCM de l'époque avait répondu que tant que la route du Bois-Brûlé n'était pas ouverte, cette mesure ne pouvait pas s'appliquer.

Maintenant, il est dit que tant que la route des Nations n'est pas ouverte, elle ne peut pas s'appliquer non plus. En fait, cette mesure ne peut jamais s'appliquer. Il y avait même une intervention qui disait que tant qu'un agriculteur empruntait la route de Colovrex avec une charrue, des bacs pour réduire la vitesse ne pouvaient pas être installés. Il appuie la motion orale de M. BALMER qui vient en complément de la motion libérale, pour que ces mesures puissent s'appliquer le jour où toutes les contraintes seront levées.

M. BALMER remercie M. FAVRE de son appui et rappelle que plusieurs partis ont fait des propositions dans le sens de modérer le trafic dans le village. Il n'aimerait pas que sa motion aille contrecarrer le projet de modération de circulation en cours. C'est pourquoi il insiste sur l'aspect transitoire de cette motion orale.

M. SCHIAU relève qu'il a souvent peur lorsqu'il traverse le passage piéton à la Voie-du-Coin car le trottoir est très étroit. Il demande si quelque chose peut être fait avec la pose d'une barrière, par exemple et s'il serait possible de prolonger la zone de rencontre jusque là.

M. BALMER est d'accord d'intégrer ce tronçon dans sa motion.

Le Président met au vote cette motion, pour un renvoi au Conseil administratif afin qu'il prenne des mesures en déposant des enquêtes publiques urgentes, s'il n'arrive pas à négocier avec l'Etat.

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. PORTIER relève qu'il n'a pas voulu poser cette question au point 9. Toutefois, il relève que durant le Salon de l'automobile, un balisage « riverains autorisés » avait été posé pour le bas de l'Ancienne-Route. Toutefois, un matin, la police municipale a enlevé ce balisage suite à une demande du Consulat du Portugal qui voulait laisser le passage libre de 7h à 10h le matin.

M. JIMAJA informe que le Judo Club a participé les 8 et 9 novembre 2008 au Championnat genevois au Petit-Lancy. 42 participants se sont présentés qui ont décrochés 32 médailles, dont 9 premières places. Ces résultats sont encourageants et pourront permettre d'augmenter la renommée du Club, si ce n'est la visibilité de la commune dans le domaine du Judo. L'association a pris en charge les frais d'inscription de l'ensemble de ses sociétaires.

Mme MAMIN-TISSOT signale qu'un projet est mené activement depuis plusieurs mois par La Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex, qui travaille à la mise sur pied d'un spectacle intitulé « Miss Musica ». Il s'agit d'un partenariat entre la fanfare, l'Association Musica et les élèves de 5P et 6P de l'école de la Place. Ce spectacle sera présenté dans le cadre du concert annuel de la Sirène. Elle encourage tout le monde à venir assister à ce spectacle intergénérationnel, le 9 mai à la salle du Pommier.

M. ORSINI a été étonné d'avoir trouvé sur sa place de parking privée une voiture immatriculée en France avec un macaron de la commune. Il aimerait savoir comment sont distribués les macarons.

M. JIMAJA informe M. ORSINI qu'une information avait été donnée à l'époque, indiquant que les personnes qui travaillent sur la commune peuvent également obtenir ce macaron.

M. BALMER fait remarquer que Le Grand-Saconnex a vécu un week-end relativement noir en matière de qualité de la vie : Qualité de la vie olfactive, qualité de vie bafouée par les nombreux visiteurs du Salon de l'automobile qui sont incapables de respecter le système mis en place pour protéger la population du Grand-Saconnex. Ce week-end a également vu un nombre incroyable d'hélicoptères qui volaient hors zone et presqu'en continu entre 14h et 16h00 dimanche. Il pense qu'il enverra une motion à la Direction de l'aéroport pour la remercier de saper la qualité de vie des Saconnésiens.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2009

Mme BÖHLER rappelle que cela ne sert à rien d'écrire à l'Aéroport, mais qu'il faut écrire directement à l'OFAC.

M. BALMER n'est pas d'accord, car Swissguide ne fait pas tout à fait son travail. De plus, la communication de l'aéroport est assez légère en la matière.

Mme BÖHLER relève qu'il n'y a plus de PPR. Elle redonnera à M. BALMER copie de la lettre de l'aéroport qui donnait des explications à ce sujet.

Mme GIROD indique qu'elle n'apprécie pas du tout de recevoir certaines publicités sur sa place, notamment celle de la SPG.

M. CUDRE donne quelques informations suite à la pétition relative à l'utilisation abusive du Parc Sarasin durant le Salon de l'automobile 2008. Un groupe de travail a été créé, avec le Président de la Commission de l'urbanisme, le vice-président du Conseil municipal, le Conseiller administratif délégué, le chef du Service des Parcs et la direction de Palexpo. Le but était de mettre sur pied un règlement de façon à permettre l'utilisation harmonieuse du Parc Sarasin en espace événementiel par Palexpo SA et en parc public. Le Conseil d'administration de Palexpo a accepté d'appliquer le règlement des parcs communaux.

Le parcage des camionnettes dans le parc a été balisé et sécurisé. Ces camionnettes faisant plus de 2 m. de hauteur, il n'est pas possible de les stationner dans le parking souterrain de Palexpo. Cette année, vu le redimensionnement de Palexpo, il n'y a pas eu lieu d'utiliser le parc pour des stands. Toutefois, si cela devait se refaire, ces stands seraient disposés sur des endroits stabilisés et seraient totalement sécurisés.

Il est clair que s'il y avait de grandes manifestations, Palexpo pourrait utiliser le parc, qui leur appartient. Toutefois, cela se ferait avec la collaboration de la commune.

Concernant l'abattage d'arbres, par souci de collaboration avec la commune, Palexpo avisera cette dernière à l'avance.

La circulation des camions a également été sécurisée et un chemin a été mis à disposition des piétons. Des agents de sécurité dirigeaient les piétons.

La Direction de Palexpo est ouverte et a envie de collaborer avec la commune. Ce règlement a été approuvé par cette dernière et par la commune. Un courrier sera envoyé aux pétitionnaires pour les informer de ces décisions, qui sera signé par le Conseil administratif et le Président du Conseil municipal.

14. NATURALISATIONS (huis clos) :

Deux dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.
Un dossier est accepté par 15 voix « pour » et 7 abstentions.

Le Président lève la séance à 23h30.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER